



UNAIDS/PCB(15)04.12  
6 mai 2004



## CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

**Quinzième réunion**  
**Genève, 23-24 juin 2004**

*Point 8.2 de l'ordre du jour provisoire:*

### **Mémorandum d'accord entre le Programme commun des Nations Unies et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme**

#### **Résumé d'orientation**

Un Mémorandum d'accord entre le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) a été signé par les Directeurs exécutifs des deux organisations le 4 août 2003. Il fournit un cadre de coopération qui renforce les rôles des deux partenaires et qui ouvre la voie à l'établissement de relations plus approfondies entre les parties, concernant des activités ou des objectifs spécifiques. Il couvre la collaboration entre le Fonds mondial, le Secrétariat de l'ONUSIDA et les neuf organismes coparrainants, bien que l'engagement des Coparrainants avec le Secrétariat du Fonds mondial ne soit toutefois pas limité aux dispositions du présent Mémorandum d'accord. Le Mémorandum d'accord demande qu'une actualisation de sa mise en œuvre soit préparée chaque année. Il demande ces examens annuels principalement dans le but d'identifier les sujets et domaines de collaboration susceptibles de bénéficier d'une plus grande attention ou d'un renforcement.

#### **Action demandée à l'occasion de cette réunion:**

- Le CCP est invité à prendre note du document en annexe.

Un Mémoire d'accord entre le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) a été signé par les Directeurs exécutifs des deux organisations le 4 août 2003. Il avait été formulé au cours de plusieurs mois à la fin de 2002 et au début de 2003, par le biais d'un processus consultatif élargi comprenant le Fonds mondial et le Secrétariat de l'ONUSIDA, ainsi que les Coparrainants de l'ONUSIDA. Le Mémoire d'accord fournit un cadre de coopération qui renforce les rôles des deux partenaires et qui ouvre la voie à l'établissement de relations plus approfondies entre les parties, concernant des activités ou des objectifs spécifiques. Il couvre la collaboration entre le Fonds mondial, le Secrétariat de l'ONUSIDA et les neuf organismes coparrainants, bien que l'engagement des Coparrainants avec le Secrétariat du Fonds mondial ne soit toutefois pas limité aux dispositions du présent Mémoire d'accord. En fait, le Mémoire d'accord s'est révélé un instrument flexible et utile pour saisir les principaux domaines de collaboration entre le Fonds mondial et le système des Nations Unies dans son ensemble. Le Mémoire d'accord demande qu'un examen annuel de sa mise en œuvre soit effectué, plus particulièrement pour identifier les sujets et domaines de collaboration susceptibles de bénéficier d'une plus grande attention ou d'un renforcement.

A cet effet, le premier examen annuel de la collaboration entre le Fonds mondial et l'ONUSIDA, notamment de la mise en œuvre du Mémoire d'accord a eu lieu les 14 et 15 janvier 2004. La rencontre a regroupé des cadres des Secrétariats du Fonds mondial et de l'ONUSIDA, ainsi que des représentants des neuf Coparrainants de l'ONUSIDA. La participation de cinq Coordonnateurs de l'ONUSIDA dans les pays et des responsables de portefeuille du Fonds mondial pour les mêmes pays a permis un débat plus approfondi sur la collaboration pratique dans des pays et régions particuliers. La réunion a été l'occasion d'un échange ouvert sur les expériences faites jusqu'ici, et elle a conduit à un accord concernant les domaines d'activité nécessitant des améliorations et/ou une coordination plus efficace dans les mois à venir.

Le présent document, qui fournit au Conseil de coordination du programme la première des actualisations annuelles de la mise en œuvre du Mémoire d'accord s'appuie largement sur les conclusions de la réunion de janvier. L'Annexe 1 présente les progrès accomplis jusqu'ici et les orientations à venir dans les quatre domaines de collaboration figurant au Mémoire d'accord, à savoir :

- *L'analyse des stratégies et l'orientation politique*, y compris l'échange d'information de nature stratégique et de bonnes pratiques, ainsi que l'appui à l'élaboration des politiques ;
- *L'appui technique tout au long du cycle des propositions de projets*, y compris l'appui aux Mécanismes de coordination dans les pays en matière de formulation de propositions, aux bénéficiaires principaux en matière de mise en œuvre et au Comité technique d'examen des propositions ;
- *Le suivi et l'évaluation*, y compris l'aide de l'ONUSIDA aux pays, pour leur permettre de satisfaire aux exigences du Fonds mondial en matière d'information et de suivi, et au Fonds mondial pour l'évaluation de sa contribution globale au mouvement des ressources destinées au VIH/SIDA

dans le monde et de la réalisation de résultats clairs, mesurables et durables dans la lutte contre le VIH/SIDA.

- *La mobilisation de ressources et le plaidoyer*, notamment l'échange d'information relative aux besoins généraux de ressources (p. ex. le coût des interventions et les lacunes en matière de financement), l'estimation du volume des ressources que le Fonds mondial complétera, et la coordination de la mobilisation des ressources et des efforts de plaidoyer.

Comme l'indique l'Annexe 1, la collaboration dans ces quatre domaines s'est régulièrement accrue au cours des 12 derniers mois. Des consultations ont eu lieu à la fois à l'échelon des Directeurs exécutifs et à celui des exécutants ; ces consultations sont devenues plus régulières ces derniers mois, ce qui permet d'identifier rapidement les problèmes et de les résoudre d'une manière collégiale. Dans l'ensemble, quelques questions ont été soulevées qui nécessitent une attention concertée à court et moyen terme. Premièrement, les rôles et responsabilités des mécanismes du Fonds mondial, notamment, mais pas seulement les Mécanismes de coordination dans les pays par rapport à des groupes existants (p. ex. les Commissions nationales du SIDA et les forums de partenariat) doivent être clarifiés. Les progrès récents accomplis dans la formulation des 'trois principes' à l'échelon pays (c.-à-d. une instance nationale de coordination du SIDA, un cadre d'action stratégique et un système de suivi et d'évaluation) appuieront cet effort. Le Fonds mondial soutient pleinement l'amélioration de l'harmonisation des processus à l'échelon pays, notamment les 'trois principes'.

Deuxièmement, la demande croissante d'assistance technique aux pays de la part des institutions du système des Nations Unies doit être abordée de manière globale. Bien que la fourniture d'aide technique ne soit pas limitée au Fonds mondial, il convient de ne pas sous-estimer les défis auxquels sont confrontés les pays lorsqu'ils mettent en place les Mécanismes de coordination dans les pays et les intègrent dans les structures existantes, qu'ils désignent les bénéficiaires principaux, assurent un renforcement des capacités et une exécution efficaces, et soumettent, en temps voulu, des rapports de grande qualité. Si le système des Nations Unies appuie ce renforcement des capacités, qui constitue l'un de ses mandats de base, il risque de voir ses propres capacités dépassées par le nombre et l'ampleur des demandes nationales. Troisièmement, le principe de complémentarité des ressources du Fonds mondial -- principe fondamental de la création du Fonds -- est sérieusement menacé.

Le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA maintiendront, dans toute la mesure du possible, leur soutien aux efforts de mobilisation des ressources dans les pays, notamment par le biais du Fonds mondial. Au cours de l'année à venir, les quatre domaines de collaboration mentionnés dans le Mémoire d'accord seront approfondis et les préoccupations mentionnées plus haut seront examinées, en consultation avec le Secrétariat du Fonds mondial et d'autres partenaires.

**ANNEXE 1: RESUME DES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DU MEMORANDUM D'ACCORD  
ENTRE L'ONUSIDA ET LE FONDS MONDIAL (JUN 2003 – JUN 2004)**

**Domaine de coopération**

**Progrès à ce jour**

**Orientations futures**

**1. Analyse stratégique et orientation politique**

L'ONUSIDA mettra à la disposition du Fonds mondial et d'autres partenaires le large éventail d'informations stratégiques qu'il recueille sur l'évolution de l'épidémie et les ripostes (y compris des données épidémiologiques, des évaluations des besoins et des études sur l'état de préparation des pays); le Fonds mondial utilisera l'information de l'ONUSIDA, évitant ainsi la duplication des efforts.

Dans le cadre de l'appui actuel aux ripostes nationales au VIH/SIDA, l'ONUSIDA soutiendra les Mécanismes de coordination des pays (CCM) et les autres partenaires pour concevoir et appliquer les politiques du Fonds mondial ; le Fonds mondial veillera à ce que l'ONUSIDA participe à l'élaboration de ces politiques ; le Fonds mondial et l'ONUSIDA s'efforceront ensemble d'identifier et intégrer les mécanismes régionaux dans l'application de ces politiques.

Les succès et problèmes identifiés par le Fonds mondial dans la mise en œuvre de ses programmes contribueront aux efforts que l'ONUSIDA fait actuellement pour identifier et faire connaître les meilleures pratiques.

Le Secrétariat du Fonds mondial a, en tout temps, pleinement accès à l'information stratégique produite par le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA.

Le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA ont apporté leur aide dans ce domaine à l'échelle mondiale comme à l'échelon pays ; l'ONUSIDA a appuyé l'organisation de réunions régionales destinées à informer les partenaires du Fonds mondial et de ses critères de financement.

Des échanges considérables d'expérience sont en cours, notamment à l'échelon pays.

La collaboration est satisfaisante et se poursuivra ; dans les limites des capacités humaines et financières, le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA répondront aux nouvelles et nombreuses demandes d'information stratégique, notamment des informations relatives à la propension des pays à agir et à l'évaluation des besoins.

Des mécanismes de communication plus formels et plus réguliers entre le Fonds mondial et l'ONUSIDA sont nécessaires à l'échelon pays ; ces mécanismes gagneront en importance lors de l'élaboration de nouvelles politiques (p. ex. en rapport avec le financement de Phase II) ; il convient de clarifier davantage le rôle des CCM en matière d'élaboration des politiques par rapport aux autres forums nationaux (p. ex. la Commission nationale du SIDA).

L'évaluation des CCM qui sera prochainement entreprise par le Secrétariat du Fonds mondial, apportera de nouveaux exemples de 'bonnes pratiques'.

Le Fonds mondial et l'ONUSIDA procéderont régulièrement à des consultations concernant l'élaboration de propositions, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des subventions ; l'ONUSIDA participera aux réunions du Conseil du Fonds mondial et de ses comités.

Le Fonds mondial s'engage à développer la complémentarité de ses investissements ; l'ONUSIDA aidera le Fonds mondial à contrôler la complémentarité de ses financements.

Le Fonds mondial et l'ONUSIDA chercheront à obtenir un impact maximal sur les communautés les plus démunies, en investissant les ressources du Fonds mondial.

Le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA sont en liaison étroite avec le Secrétariat du Fonds mondial ; la délégation ou 'groupe constitutif' de l'ONUSIDA à chacune des réunions du Conseil du Fonds mondial est composée du Secrétariat de l'ONUSIDA et de plusieurs Coparrainants ; l'ONUSIDA est membre du Comité du suivi, de l'évaluation, des finances et de la vérification (MEFA), du Comité de la mobilisation des ressources et de la communication (RMC) et fait office de 'référence' pour le Président du Comité de gestion de portefeuille et de l'approvisionnement (PMPC).

Le Fonds mondial comme l'ONUSIDA suivent attentivement cette question ; l'ONUSIDA a relevé aux niveaux mondial et national que, dans certains cas, les montants du Fonds mondial ne sont pas complémentaires.

L'ONUSIDA a contribué à élaborer les critères de priorité et d'éligibilité pour les pays qui cherchent à obtenir des ressources du Fonds mondial ; ces critères ont été discutés avec le Conseil du Fonds mondial.

Etant donné l'intensité et la portée de la collaboration entre le Fonds mondial et le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA, l'ONUSIDA devrait participer à tous les comités du Fonds mondial. Les restrictions actuellement apportées à sa participation à deux comités empêchent l'ONUSIDA de contribuer à l'élaboration des politiques du Fonds mondial et de les comprendre. ; la participation de l'ONUSIDA au Comité de gouvernance et de partenariat (GPC), par exemple, a été irrégulière et soumise à des modifications en fonction des opinions individuelles de ses Présidents.

Un contrôle plus systématique de cette information est nécessaire. Il conviendrait de commencer à l'échelon pays avec les gouvernement et toutes les parties prenantes, en examinant notamment régulièrement le niveau des investissements réels par rapport aux investissements planifiés et la mesure dans laquelle les ressources sont allouées conformément aux priorités nationales.

Conformément aux décisions du Conseil du Fonds mondial, le Secrétariat de l'ONUSIDA continuera à collaborer avec le Comité PMPC pour préciser ces critères.

## 2. Appui technique au processus lié aux propositions

L'ONUSIDA aidera les CCM à élaborer les propositions en matière de VIH/SIDA pour obtenir des ressources du Fonds mondial et appuiera ce processus par le biais du Fonds d'accélération programmatique (FAP) et d'autres moyens fournis par les Coparrainants.

A la demande des pays, l'ONUSIDA facilitera la mise en œuvre des programmes appuyés par le Fonds mondial, notamment l'accès à des services d'approvisionnement fiables.

L'ONUSIDA appuiera le choix et l'action du Comité technique d'examen des propositions et collaborera avec le Fonds mondial pour faire en sorte que ce Comité tire parti, de manière efficace, des connaissances institutionnelles, techniques et contextuelles de l'ONUSIDA ; l'ONUSIDA respectera toujours le caractère indépendant et objectif du processus d'examen technique des propositions.

Le Secrétariat de l'ONUSIDA a aidé les CCM à élaborer des propositions dans plus de 50 pays au cours de plusieurs cycles, en engageant environ 1 million de dollars par cycle ; l'appui à l'élaboration des propositions au Fonds mondial a été intégré dans les principes directeurs des FAP ; l'ONUSIDA contribue à plusieurs des aspects plus complexes de l'élaboration des propositions (p. ex. investissements communs OIT/secteur privé).

Le Fonds mondial comme l'ONUSIDA reconnaissent que l'insuffisance des capacités constitue le plus important des blocages à l'élaboration et à la mise en œuvre des propositions dans les pays ; il ne s'agit pas seulement d'apporter une assistance technique ponctuelle, mais de renforcer les capacités des systèmes nationaux (p. ex. les systèmes de santé et de gestion financière).

Le Secrétariat de l'ONUSIDA a participé au processus de choix (et de renouvellement) du Comité technique d'examen des propositions ; le Secrétariat de l'ONUSIDA a fait office de référence au cours des sessions de ce Comité. Les demandes sont documentées et les réponses sont toujours fournies par écrit en quelques heures.

Ce domaine restera un des principaux domaines de collaboration ; le Secrétariat de l'ONUSIDA met au point une méthodologie qui permettra de calculer les investissements des Coparrainants et des Equipes des Nations Unies dans les pays en matière d'élaboration des propositions, ce qui fournira une meilleure idée des dépenses globales de l'ensemble du système des Nations Unies dans ce domaine.

Les demandes d'assistance technique formulées par les pays augmentent rapidement, notamment parce que le nombre des pays qui s'engagent dans la phase d'exécution s'accroît ; la demande dépasse déjà la capacité des organisations du système des Nations Unies à répondre de manière satisfaisante aux niveaux actuels de financement et de soutien ; la questions de l'assistance technique sera évoquée au cours de la réunion du Fonds mondial en juin 2004.

La collaboration est très appréciée par le président, le vice-président et les membres du Comité technique d'examen des propositions L'ONUSIDA continuera à fournir ce service de consultation 'sur appel' pendant les deux semaines que dure chaque année la session du Comité technique d'examen des propositions.

L'ONUSIDA appuiera les efforts déployés par le Fonds mondial pour communiquer l'information, les conseils et les orientations nécessaires aux pays qui cherchent à obtenir des ressources du Fonds mondial, notamment en partageant cette information avec un large éventail de partenaires nationaux et autres.

Le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des Equipes des Nations Unies dans les pays, ont contribué à expliciter les processus du Fonds mondial, mais la complexité et la nouveauté de ces processus continuent à poser problème ; les pays expriment leur confusion quant à la modification constante des formats d'élaboration de propositions et de rapports.

Les Secrétariats de l'ONUSIDA et du Fonds mondial doivent poursuivre leur collaboration dans ce domaine ; les observations communiquées par les pays doivent être utilisées pour simplifier (et normaliser) les exigences en matière d'élaboration de propositions et de rapports.

### **3. Suivi et évaluation**

L'ONUSIDA aidera les pays à fournir aux Fonds mondial l'information nécessaire pour l'examen en cours des propositions (notamment l'information requise par les Agents locaux du Fonds)

Le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des Equipes des Nations Unies dans les pays, répondent aux demandes nationales d'assistance dans ce domaine.

Il est probable que les demandes des pays vont considérablement augmenter, lorsque les critères de renouvellement du financement de la Phase II seront diffusés et que les rapports devront être soumis.

Le Fonds mondial s'appuiera sur l'expérience de l'ONUSIDA en matière de suivi et d'évaluation et participera au Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation (MERG) de l'ONUSIDA.

Le Secrétariat du Fonds mondial est membre du MERG de l'ONUSIDA ; le Secrétariat de l'ONUSIDA est membres du Comité MEFA et du Groupe de référence pour l'évaluation technique (TERG) du Fonds mondial

Les rôles et responsabilités relatives du MERG et du TERG doivent rester clairs et mutuellement acceptés.

L'ONUSIDA aidera les pays à fournir l'information et les données nécessaires pour l'évaluation de leur performance dans l'exécution des activités financées par les subventions du Fonds mondial.

Poursuite de la collaboration au niveau mondial comme à l'échelon pays.

Il conviendra de surveiller l'augmentation du travail qui se produira dans ce domaine.

L'ONUSIDA fournira au Fonds mondial l'information nécessaire pour l'aider à évaluer sa propre performance globale, notamment sa contribution générale au mouvement mondial des ressources destinées au VIH/SIDA et la

Le mandat du Groupe de référence pour l'évaluation technique (TERG) comprend l'examen en permanence de l'intégrité du processus de renouvellement de la Phase II, qui sera entamé cet été, ainsi que la communication

Par sa participation au Comité MEFA et au TERG, l'ONUSIDA apportera son assistance tout au long de l'examen des renouvellements de la Phase II et pendant l'analyse des données des pays aux fins de la communication au niveau

réalisation de résultats clairs, mesurables et durables dans la lutte contre le VIH/SIDA ; la complémentarité du Fonds mondial dans la lutte générale contre le VIH/SIDA sera également mesurée.

#### **4. Mobilisation de ressources et plaidoyer**

L'ONUSIDA aidera les pays à déterminer leurs besoins généraux de ressources, notamment les coûts des interventions et les lacunes en matière de financement ; le Fonds mondial s'engage à combler ces lacunes.

L'ONUSIDA comme le Fonds mondial s'engagent à s'assurer que les ressources du Fonds mondial complètent d'autres sources de financement.

Le Fonds mondial et l'ONUSIDA coordonneront l'estimation des coûts de la lutte contre le VIH/SIDA et suivront le mouvement des ressources.

au niveau mondial dont le Secrétariat du Fonds mondial est chargé.

Le Groupe de référence de l'ONUSIDA en matière d'économie examine régulièrement les besoins de ressources, le coût des interventions et les lacunes en matière de financement ; cette information est à la disposition de la communauté internationale.

La complémentarité des ressources du Fonds mondial reste une cause de préoccupation ; certains donateurs ont plafonné et/ou réduit leur financement au système des Nations Unies, afin de pouvoir acquitter les contributions annoncées au Fonds mondial ; le secteur privé et d'autres 'nouvelles' sources de financement n'ont pas été augmentées comme il était prévu ; la stratégie de mobilisation de ressources du Fonds mondial ne souligne pas la notion de sources 'complémentaires' de financement -- elle s'appuie presque exclusivement sur les sources de soutien plus traditionnelles du secteur public.

L'ONUSIDA a constitué un Consortium de contrôle financier qui comprend toutes les grandes parties prenantes ; le Secrétariat du Fonds mondial y participe.

mondial des progrès accomplis et de l'impact obtenu.

Une collaboration est en cours et se poursuivra.

Cette question est liée à la capacité du système des Nations Unies à satisfaire la demande croissante d'assistance technique dont les pays ont besoin pour obtenir des subventions du Fonds mondial et effectuer les activités qu'elles financent ; elle sera évoquée dans le cadre de la fourniture de l'assistance technique au cours de la réunion de juin 2004 du Fonds mondial ainsi que lors d'autres forums prévus ces mois prochains.

La collaboration s'intensifiera avec le développement du consortium. On observera une focalisation particulière sur l'affinement des méthodologies destinées à déterminer la complémentarité à l'échelon pays, dont



Le Fonds mondial et l'ONUSIDA associeront leurs efforts de mobilisation de ressources et de plaidoyer ; les réseaux de communication de chacun des partenaires seront accessibles les uns aux autres.

Le Secrétariat de l'ONUSIDA est membre du Comité RMC ; des consultations spéciales ont lieu sur la question des activités de mobilisation de ressources ; le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA ont exprimé leur préoccupation quant au manque de complémentarité des ressources du Fonds mondial et au peu d'importance accordée à de 'nouvelles et novatrices' sources de financement dans la stratégie de mobilisation de ressources du Fonds mondial ; la collaboration en matière de problèmes liés au plaidoyer est ponctuelle et sporadique.

l'utilisation des Comptes nationaux sur le SIDA et des analyses partielles des Comptes nationaux de santé.

Il convient de mettre en place des moyens plus structurés de partage de l'information et des stratégies relatives à la mobilisation de ressources et au plaidoyer ; il s'agit là d'un domaine qui pourrait être amélioré au cours des prochains mois.